



CRÉER, CONNAÎTRE ET PARTAGER DÉPLACEMENTS

APERÇU DES LIGNES DIRECTRICES

La composante Déplacements du programme Créer, connaître et partager finance les artistes, les professionnels des milieux artistique et culturel (y compris les représentants d'artistes), les passeurs culturels, groupes, collectifs et organismes artistiques inuits, métis et des Premières Nations qui travaillent dans toutes les disciplines. Les subventions soutiennent les frais des déplacements effectués pour assister à des événements importants au Canada ou à l'étranger qui favorisent votre perfectionnement professionnel, permettent, à vous ou aux artistes que vous représentez, de créer de nouveaux débouchés ou de développer une présence au Canada et à l'étranger.

Le programme Créer, connaître et partager soutient des activités dans 3 grands domaines :

- › **Créer** offre un soutien à la recherche, à la production et à la création de nouvelles œuvres.
- › **Connaître** offre un soutien à la conservation, à l'entretien, à l'innovation et à la transmission des connaissances culturelles et de la pratique créative. Le discours critique contemporain et historique, la formation artistique ou culturelle, les initiatives qui visent à transmettre des connaissances culturelles aux jeunes générations par la pratique artistique ainsi que le renouvellement et la conservation de l'art traditionnel en font partie.
- › **Partager** offre un soutien à la diffusion, à l'exposition, à la présentation et à la distribution d'œuvres d'artistes inuits, métis et des Premières Nations qui enrichissent et inspirent les communautés du Canada et de l'étranger.

Si vous faites une demande pour la première fois, nous vous suggérons fortement de contacter un agent de programme.

Les personnes sourdes ou handicapées, y compris celles vivant avec une maladie mentale, et qui ont besoin d'aide à n'importe quelle étape du processus de demande ont possiblement droit à une aide supplémentaire.

TYPE DE SUBVENTION	projet
DATE LIMITE D'INSCRIPTION	en tout temps avant votre date de départ
MONTANT DE LA SUBVENTION	frais de déplacement généralement axés sur des montants fixes, jusqu'à concurrence de 30 000 \$ De plus, une Allocation pour les collectivités éloignées peut être offerte
ANNONCE DES RÉSULTATS	dans un délai de 2 mois, à compter de la date de la demande
RESTRICTIONS	Vous pouvez présenter une demande par année à cette composante (1er mars au 28-29 février) et recevoir jusqu'à concurrence de 30 000 \$.

OBJECTIFS DU PROGRAMME CRÉER, CONNAÎTRE ET PARTAGER

Appuyer la capacité créatrice et le perfectionnement professionnel des artistes et des groupes et organismes artistiques inuits, métis et des Premières Nations

Encourager la conservation, le renouvellement et la transmission de la pratique créative et des connaissances culturelles des Inuits, des Métis et des Premières Nations

Appuyer l'exploration, la création et la production d'œuvres contemporaines et traditionnelles par des artistes inuits, métis et des Premières Nations

Appuyer la présentation, l'exposition et le partage d'œuvres d'artistes inuits, métis et des Premières Nations, au Canada et à l'étranger

Renforcer et soutenir la présence de l'art des Inuits, des Métis et des Premières Nations

JE VEUX PRÉSENTER UNE DEMANDE – QUE DOIS-JE SAVOIR D'AUTRE?



Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le portail au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

CANDIDATS – EST-CE QUE JE SUIS ADMISSIBLE?

- › Artistes professionnels inuits, métis et des Premières Nations
- › Artistes en devenir inuits, métis et des Premières Nations qui ont un artiste professionnel comme mentor
- › Professionnels des milieux artistique et culturel inuits, métis et des Premières Nations
- › Passeurs culturels inuits, métis et des Premières Nations
- › Groupes inuits, métis et des Premières Nations
- › Organismes à but lucratif inuits, métis et des Premières Nations qui sont en activité depuis au moins 2 ans
- › Organismes sans but lucratif inuits, métis et des Premières Nations qui ne reçoivent pas présentement une subvention de base (de fonctionnement)

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé sur le portail et approuvé par le Conseil.

Les organismes qui reçoivent présentement une subvention de base (de fonctionnement) ne peuvent pas présenter une demande pour cette composante. Toutefois, si vous travaillez au sein d'un organisme qui reçoit une subvention de base (de fonctionnement), vous pouvez présenter une demande pour des projets qui ne sont pas liés aux activités de l'organisme en créant votre propre profil dans le portail.

ACTIVITÉS – QU'EST-CE QUI EST ADMISSIBLE?

Il faut que vos activités soient menées par des artistes professionnels, des passeurs culturels ou des professionnels des milieux artistique et culturel admissibles inuits, métis ou des Premières Nations.

Vous devez vous déplacer à au moins 100 kilomètres de votre point de départ et sur invitation. Vous pouvez soumettre une demande pour un voyage comportant une seule ou plusieurs destinations (si vous êtes représentant ou faites la promotion d'artistes, votre demande peut porter sur plusieurs voyages) afin de :

- › faire connaître des œuvres ou partager des connaissances culturelles
- › participer à d'importants événements artistiques ou culturels, y compris des pow-wow
- › entreprendre des activités de recherche
- › établir des réseaux professionnels et artistiques
- › saisir des occasions de perfectionnement professionnel
- › développer des marchés régionaux, nationaux ou internationaux

Si votre demande concerne une tournée d'œuvres existantes, vous devez plutôt présenter une demande à Rayonner au Canada : Circulation et tournée ou Rayonner à l'international : Circulation et tournée.

Vous ne pouvez pas présenter de demande pour des activités qui se déroulent avant votre date de départ, ou pour des activités, du matériel ou des dépenses financés par une autre composante du programme Créer, connaître et partager ou par un autre programme du Conseil des arts. De plus, vous ne pouvez pas présenter de demande pour des activités qui figurent sur la liste générale des activités non admissibles.

DÉPENSES – QU'EST-CE QUI EST COUVERT?

- › Frais de déplacement généralement axés sur des montants fixes établis par le Conseil
- › Hébergement et indemnités quotidiennes jusqu'à 5 jours par voyage
- › Frais supplémentaires pour l'expédition d'équipement ou de bagages nécessaires à votre activité, jusqu'à concurrence de 2 500 \$
- › Frais d'inscription, jusqu'à concurrence de 1 000 \$

ÉVALUATION – COMMENT SE PRENNENT LES DÉCISIONS?

C'est un comité interne qui évalue votre demande de la composante Déplacements du programme Créer, connaître et partager, en s'appuyant sur les catégories et les critères pondérés suivants. Pour que votre demande soit considérée, vous devez obtenir une note minimale dans chacune des catégories :

IMPACT	60 %	note minimale de 30 sur 60	Résultats escomptés : <ul style="list-style-type: none">› Le développement et la promotion de votre carrière ou de celle des artistes que vous représentez› L'avancement des pratiques artistiques et culturelles› L'établissement de liens, l'échange de connaissances et la création de nouveaux débouchés
PERTINENCE	20 %	note minimale de 10 sur 20	<ul style="list-style-type: none">› La pensée artistique ou culturel, y compris le caractère de l'activité et la pertinence de l'événement, des partenaires et des organismes d'accueil

FAISABILITÉ	20 %	note minimale de 10 sur 20	<ul style="list-style-type: none"> › Votre capacité et votre expérience ainsi que celles de vos partenaires ou organismes d'accueil pour mener à bien l'activité › Un budget raisonnable
--------------------	-------------	-----------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Connaissances traditionnelles autochtones ou propriété intellectuelle culturelle (si cela s'applique au projet/à l'activité)

Si les activités que vous proposez touchent aux connaissances traditionnelles autochtones ou à la propriété intellectuelle culturelle, vous devez démontrer, pour être admissible à une subvention, que :

- › Les protocoles appropriés sont observés ou pris en compte

Votre demande pourrait être moins prioritaire si vous êtes déjà allés dans cette région pour participer à des activités similaires.

DOCUMENTS REQUIS ET DOCUMENTATION D'APPUI – QU'EST-CE QUE JE DOIS SOUMETTRE AVEC MA DEMANDE?

Lorsque votre inscription sur le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements concernant :

- › votre projet proposé et ses résultats escomptés
- › votre itinéraire
- › votre budget
- › l'événement, les partenaires ou les organismes d'accueil, le cas échéant

Vous devrez également soumettre :

- › au moins une invitation ou confirmation mentionnant les honoraires des artistes ou la contribution financière de votre partenaire ou de l'organisme d'accueil
- › un exemple d'œuvre déjà réalisée
- › une liste des artistes représentés, le cas échéant
- › si vous êtes un artiste en devenir, une lettre ou un courriel d'entente de votre mentor, ainsi que sa notice biographique à jour

VERSEMENT DE LA SUBVENTION ET RAPPORTS FINAUX

Si votre demande est retenue, vous devez tout d'abord remplir le Formulaire d'avis de réception afin de recevoir votre subvention.

Vous devrez remettre un rapport final dans les 3 mois suivant la fin du projet.

PERSONNE-RESSOURCE

Nous vous suggérons de parler à un agent de programme du Conseil des arts du Canada avant de présenter une première demande à cette composante.

CRÉER, CONNAÎTRE ET PARTAGER DÉPLACEMENTS

APERÇU DU FORMULAIRE DE DEMANDE

1. Nommez votre demande.

2. Dates de départ et de retour

3. Indiquez la ou les formes d'art ou d'expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.

4. Type d'activité

- participer à d'importants événements artistiques ou culturels, y compris des pow-wow
- entreprendre des activités de recherche
- faire connaître des œuvres ou partager des connaissances culturelles
- établir des réseaux professionnels et artistiques
- saisir des occasions de perfectionnement professionnel
- développer des marchés régionaux, nationaux ou internationaux
- autre

5. Décrivez votre projet. Pourquoi est-il pertinent à ce moment-ci et à cet endroit?

Si vous avez déjà pris part à des activités similaires dans cette région, expliquez comment le projet vous procurera des avantages supplémentaires.

6. Si vous êtes un artiste en devenir, vous devez travailler sous la direction d'un artiste professionnel. Dites qui est cet artiste professionnel et pourquoi vous voulez travailler avec cette personne.

7. Que désirez-vous accomplir? Comment ce projet vous permettra-t-il :

- › de développer et de promouvoir votre carrière (ou celle des artistes que vous représentez) ?
- › de faire avancer les pratiques artistiques et culturelles?
- › d'établir des liens, d'échanger, de partager des connaissances et de créer de nouveaux débouchés?

8. Décrivez l'expérience et les compétences que vous possédez et qui vont vous permettre de mener à bien ce projet.

9. Décrivez :

- › L'implication de vos partenaires ou des organismes d'accueil ou
- › Les débouchés que pourront vous apporter les événements.

10. Si l'activité que vous proposez touche aux connaissances traditionnelles autochtones ou à la propriété intellectuelle culturelle, comment observez-vous et prenez-vous en compte les protocoles appropriés ?

11. Si vous croyez qu'un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n'a pas été abordé, indiquez-le ici.

12. Résumez votre projet proposé en une phrase.